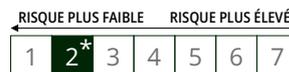


# CARMIGNAC PORTFOLIO MERGER ARBITRAGE I EUR ACC

COMPARTIMENT DE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

Durée minimum  
de placement  
recommandée :

3 ANS



LU2585801090

Reporting mensuel - 31/08/2023

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage est un fonds UCITS qui adopte une stratégie d'investissement alternative, visant à tirer profit des anomalies de valorisation (« arbitrage ») des actions en phase de fusion ou d'acquisition. Le fonds investit dans des opérations de fusions-acquisitions annoncées officiellement sur les marchés développés. Le fonds cherche à surperformer son indice de référence sur un horizon d'investissement de 3 ans grâce à une croissance du capital.

Rendez-vous en Page 4 pour lire l'analyse de gestion

## PERFORMANCES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

### EVOLUTION DU FONDS ET DE SON INDICATEUR DEPUIS SA CRÉATION (%) (Base 100 - Net de frais)

*En raison de la réglementation européenne, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*

### PERFORMANCES CUMULÉES ET ANNUALISÉES (au 31/08/2023 - Net de frais)

*En raison de la réglementation européenne, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*

### PERFORMANCES MENSUELLES (Net de frais)

*En raison de la réglementation européenne, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*

### STATISTIQUES (%)

### CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE

*En raison de la réglementation européenne, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*



F. Cretin-Fumeron



S. Dieudonné

## CHIFFRES CLÉS

Exposition Merger Arbitrage <sup>(1)</sup>	30.2%
Number of Strategies	52
Liquidités et Autres	75.1%
Taux d'exposition nette actions	26.6%

## PROFIL

### FONDS

**Classification SFDR :** Article 8  
**Domicile :** Luxembourg  
**Type de fonds :** UCITS  
**Forme juridique :** SICAV  
**Nom de la SICAV :** Carmignac Portfolio  
**Fin de l'exercice fiscal :** 31/12  
**Souscription/Rachat :** Jour ouvrable  
**Heure limite de passation d'ordres :** avant 13:30 heures (CET/CEST)  
**Date de lancement du Fonds :** 14/04/2023  
**Actifs sous gestion du Fonds :** 202M€ / 219M\$ <sup>(2)</sup>  
**Devise du Fonds :** EUR

### PART

**Affectation des résultats :** Capitalisation  
**Date de la 1ère VL :** 14/04/2023  
**Devise de cotation :** EUR  
**Encours de la part :** 202M€  
**VL :** 101.10€

### GÉRANT(S) DU FONDS

Fabienne Cretin-Fumeron depuis le 14/04/2023  
Stéphane Dieudonné depuis le 14/04/2023

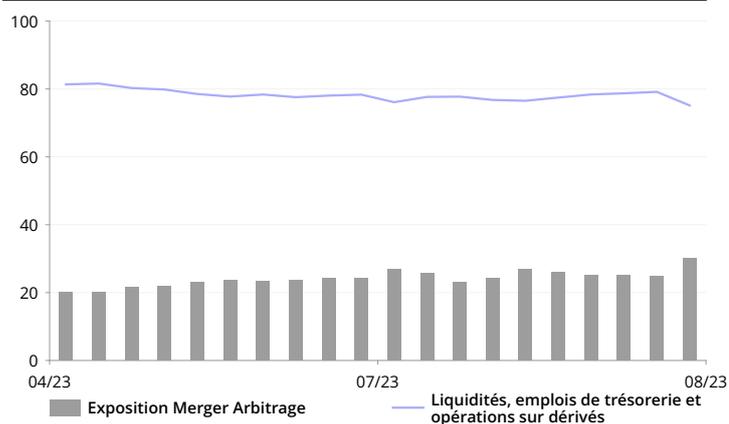
### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

ESTER capitalisé.

### AUTRES CARACTERISTIQUES ESG

Minimum % d'alignement à la Taxonomie..... 0%  
Minimum % d'investissements durables ..... 0%  
Principales Incidences Négatives (PAI) ..... Oui

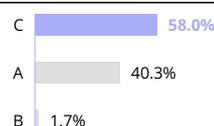
EXPOSITION MERGER ARBITRAGE (%) <sup>(1)</sup>



PRINCIPALES POSITIONS - MERGER ARBITRAGE

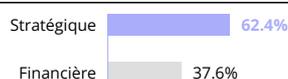
Nom	Pays	Secteur	%
ACTIVISION BLIZZARD INC	Etats-Unis	Communication	2.0%
NUVASIVE INC	Etats-Unis	Santé	2.0%
TOSHIBA CORP	Japon	Industrie	1.5%
SIMCORP A/S	Danemark	Technologies de l'Information	1.3%
HORIZON THERAPEUTICS PLC	Etats-Unis	Santé	1.2%
FOCUS FINANCIAL PARTNERS INC	Etats-Unis	Finance	1.0%
UNITED MALT GRP LTD	Australie	Biens de Consommation de Base	1.0%
MAJOREL GROUP LUXEMBOURG SA	Luxembourg	Industrie	1.0%
SEAGEN INC	Etats-Unis	Santé	1.0%
ORDINA NV	Pays-Bas	Technologies de l'Information	0.8%
<b>Total</b>			<b>12.9%</b>

NIVEAU DE RISQUE



Poids rebasés

TYPES DE STRATÉGIE



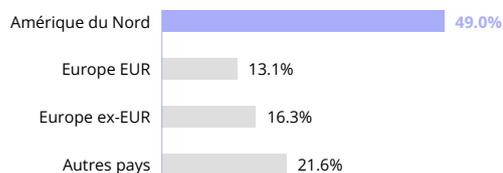
Poids rebasés

NATURE DE STRATÉGIE



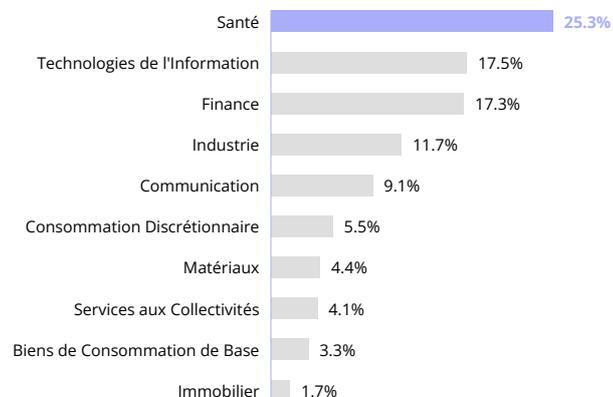
Poids rebasés

EXPOSITION LONGUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Poids rebasés

EXPOSITION LONGUE PAR SECTEUR



Poids rebasés

PRINCIPALES FUSIONS ET ACQUISITIONS DU MOIS

Objectif	Acquéreur	Secteur	Taille (M€)	Pays
CAPRI HOLDINGS LTD	TAPESTRY INC	Consommation Discrétionnaire	9260	Iles Vierges Britanniques
UNITED STATES STEEL CORP	ESMARK INC	Matériaux	8400	Etats-Unis
UNITED STATES STEEL CORP	CLEVELAND-CLIFFS INC	Matériaux	8278	Etats-Unis
CRESTWOOD EQUITY PARTNERS LP	ENERGY TRANSFER LP	Energie	5648	Etats-Unis
ABCAM PLC	DANAHER CORP	Santé	5229	Royaume-Uni

(1) Somme des expositions actions longues du portefeuille, les positions servant de couverture sont exclues

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Veillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Pour de plus amples informations, veuillez visiter [www.carmignac.fr](http://www.carmignac.fr)

## DONNÉES ESG DU FONDS

Ce produit financier relève de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier sont :

- Une analyse ESG appliquée à 90% au moins des positions actions;
- L'univers représentatif des positions actions du portefeuille est activement réduit.

### COUVERTURE ESG DU FONDS

Nombre d'émetteurs dans le portefeuille	49
Nombre d'émetteurs notés	49
Taux de couverture	100.0%

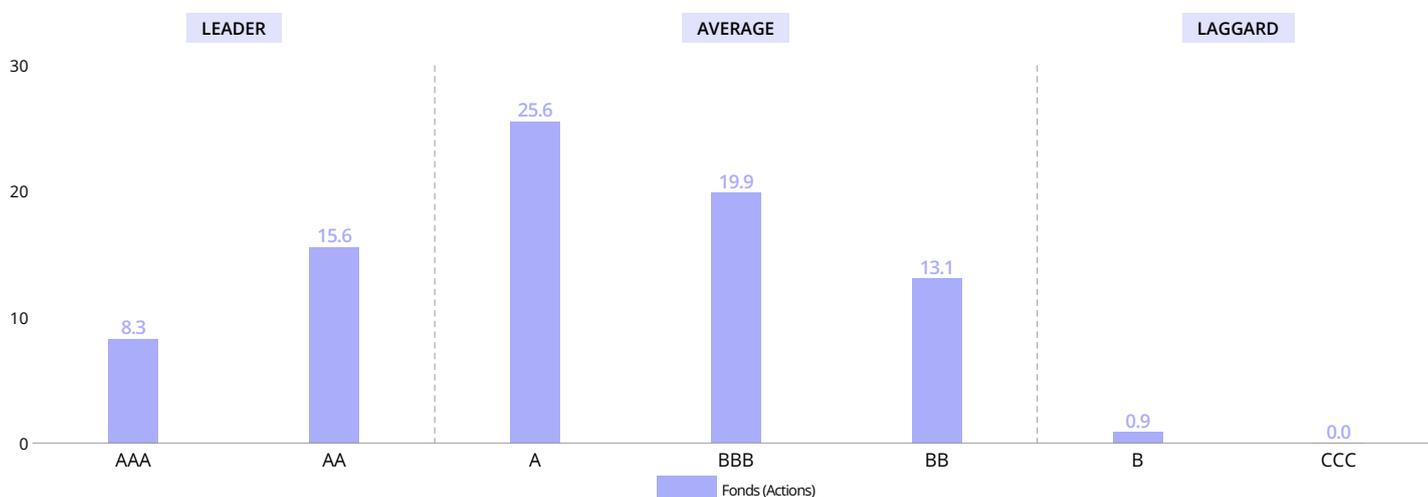
Source: Carmignac

### NOTE ESG

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage | EUR Acc A

Source: MSCI ESG

### NOTE ESG MSCI DU FONDS



Source : Note ESG MSCI. La catégorie Leader représente les entreprises notées AAA et AA par MSCI. La catégorie Average représente les entreprises notées A, BBB, et BB par MSCI. La catégorie Laggard représente les entreprises notées B et CCC par MSCI. Couverture ESG du fonds : 95.7%

### TOP 5 DES NOTES ESG DU FONDS

Nom	Pondération	Note ESG
SOFTWARE AKTIENGESELLSCHAFT	0.5%	AAA
NOVOZYMES AS	0.2%	AAA
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	2.9%	AA
ARGO GROUP INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	0.7%	AA
RADIUS GLOBAL INFRASTRUCTURE INC	0.5%	AA

Source: MSCI ESG

## ANALYSE DE GESTION



### ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

Le mois d'août s'est inscrit dans la continuité du mois précédent avec une poursuite du resserrement généralisé des décotes de « merger arbitrage ». Le fait le plus important à noter ce mois-ci, qui explique en grande partie ce mouvement de compression des décotes, a été le relâchement de la pression antitrust sur trois opérations en cours. Sur Horizon Therapeutics d'abord, la Federal Trade Commission (FTC) a décidé de suspendre son action en justice qui visait à bloquer le rachat de la société par Amgen. La transaction devrait donc être finalisée dans les mois qui viennent. Ensuite, en fin de mois, la FTC a également donné son accord pour le rachat de Nuvasive par Globus Medical. Enfin, en Europe, l'autorité de la concurrence britannique a finalement approuvé le rachat d'EMIS par UnitedHealth. Autre élément positif contribuant à l'atmosphère générale : douze opérations sont arrivées à terme avec succès. À noter cependant qu'Intel, n'ayant pas obtenu l'accord des autorités chinoises, a dû annuler son rachat de Tower Semiconductor. En partie déjà anticipé par les arbitragistes, cet échec a engendré un impact limité sur le marché. S'agissant de l'activité M&A, vingt-trois nouvelles opérations pour un total de 60 milliards d'euros ont été annoncées ce mois-ci, contre quinze le mois précédent, la plupart aux États-Unis. La grande majorité des opérations est payée en numéraire mais on note que les opérations payées en titres ou avec une combinaison titres/numéraire représentent ce mois-ci près de 25% du total. Les fonds de « private equity » comptent pour près de la moitié des acquéreurs.



### COMMENTAIRE DE PERFORMANCE

Le Fonds a affiché une performance de +0,64% au cours du mois. Les principaux contributeurs à la performance ont été : le rebond de Horizon Therapeutics suite à la décision de la FTC de suspendre ses poursuites judiciaires, la clôture avec succès de l'opération Nuvasive et le resserrement de la décote sur Seagen, qui a profité du relâchement de la pression antitrust sur Horizon Therapeutics. Dans l'ensemble, nous avons profité de la compression des décotes sur la plupart des opérations en cours dans cet environnement globalement plus positif pour notre stratégie. A contrario, l'échec de l'opération Towers Semiconductor a légèrement pesé sur la performance.



### PERSPECTIVES ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Notre processus de gestion prudent nous a permis de bien amortir l'écartement des décotes au cours du mois qui a suivi le lancement du Fonds mi-avril. Par la suite, la gestion dynamique de notre exposition, qui est passée de 20% en avril à 30% fin août, nous a permis de bien capter le resserrement des décotes observé depuis la fin mai. Avec cinquante et une opérations en portefeuille, la diversification est tout à fait satisfaisante.

## GLOSSAIRE

**Calcul du score ESG :** Seules les composantes actions et obligations privées du fonds sont prises en compte. Notation globale du fonds calculée selon la méthodologie MSCI Fund ESG Quality Score : hors positions de trésorerie et non liées aux facteurs ESG, sur la base d'une moyenne pondérée des pondérations normalisées des positions et du Industry-Adjusted Score des positions, multipliée par 1 + % d'ajustement, soit la pondération des notations ESG « Trend positive » moins la pondération des ESG Laggards moins la pondération des notations ESG « Trend negative ». Pour plus de détails, voir la MSCI ESG Fund Ratings Methodology, section 2.3. Mise à jour en janvier 2021. <https://www.msci.com/documents/1296102/15388113/MSCI+ESG+Fund+Ratings+Exec+Summary+Methodology.pdf/ec622acc-42a7-158f-6a47-ed7aa4503d4f?t=1562690846881>.

**Gestion Active :** Approche de la gestion d'investissement par laquelle un gérant entend faire mieux que le marché en s'appuyant sur des recherches, des analyses et sa propre opinion. Voir également Gestion Passive.

**Merger Arbitrage Type/Nature :** Chaque titre investi est analysé pour déterminer si l'accord de l'acheteur est stratégique ou financier et si l'accord est hostile ou amical.

**Risque de Merger Arbitrage :** Le niveau de risque de chaque opération du portefeuille d'actions longues du portefeuille est évalué pour déterminer le risque d'échec de l'opération. Les notations sont basées sur notre méthodologie interne et notées entre A et C, où A est le moins risqué et C le plus risqué.

**SICAV :** Société d'Investissement à Capital Variable

**Taux d'investissement / taux d'exposition nette :** Le taux d'investissement correspond au montant des actifs investis exprimé en % du portefeuille. Le taux d'exposition nette correspond au taux d'investissement, auquel s'ajoute l'impact des stratégies dérivées. Il correspond au pourcentage d'actif réel exposé à un risque donné. Les stratégies dérivées peuvent avoir pour objectif d'augmenter l'exposition (stratégie de dynamisation) ou de réduire l'exposition (stratégie d'immunisation) de l'actif sous-jacent.

**Valeur liquidative :** Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

## DEFINITIONS & METHODOLOGIE ESG

**Alignement à la Taxonomie :** Dans le contexte d'une entreprise individuelle, l'alignement sur la taxonomie est défini comme la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui provient d'activités qui répondent à certains critères environnementaux. Dans le contexte d'un fonds ou d'un portefeuille individuel, il s'agit de l'alignement sur la taxonomie moyen pondéré du portefeuille des entreprises incluses au sein du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business\\_economy\\_euro/banking\\_and\\_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq_en.pdf)

**ESG :** E- Environnement, S- Social, G- Gouvernance

**Investissements durables :** Le SFDR définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises détenues suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

**Principales incidences négatives (Principal Adverse Indicators - PAI) :** Effets négatifs importants ou potentiellement importants sur les facteurs de durabilité qui résultent des, aggravent ou sont directement liés aux choix ou conseils d'investissement effectués par une entité juridique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone en sont des exemples.

## CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Frais de gestion	Coûts d'entrée <sup>(1)</sup>	Coûts de sortie <sup>(2)</sup>	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation <sup>(3)</sup>	Coûts de transaction <sup>(4)</sup>	Commissions liées aux résultats <sup>(5)</sup>	Minimum de souscription initiale <sup>(6)</sup>	Performance sur un an (%)				
											31.08.22-31.08.23	31.08.21-31.08.22	31.08.20-31.08.21	30.08.19-31.08.20	31.08.18-30.08.19
A EUR Acc	14/04/2023	CARMAEA LX	LU2585800795	Max. 1%	1%	—	0.95%	0.4%	20%	—	—	—	—	—	
F EUR Acc	14/04/2023	CARMRFE LX	LU2585800878	Max. 0.8%	—	—	0.75%	0.4%	20%	—	—	—	—	—	
I EUR Acc	14/04/2023	CARARIE LX	LU2585801090	Max. 0.8%	—	—	0.61%	0.4%	20%	—	—	—	—	—	

(1) du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.

(2) Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.

(3) de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

(4) de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

(5) lorsque la classe d'action surperforme l'indicateur de référence pendant la période de performance. Elle sera également due si la classe d'actions a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative. La sous-performance est récupérée pendant 5 ans. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne sur les 5 dernières années, ou depuis la création du produit si elle est inférieure à 5 ans.

(6) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

## PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

**ACTION :** Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **RISQUE D'ARBITRAGE :** L'arbitrage vise à tirer profit de ces différences de prix (par exemple, sur les marchés, les secteurs, les titres, les devises). En cas d'évolution défavorable de l'arbitrage, un investissement peut perdre sa valeur et engendrer une perte pour le Compartiment. **RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE LONG/SHORT :** Ce risque est lié aux positions acheteuses et/ou vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le Fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable.

**LIQUIDITÉ :** Les déréglés de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

**Le Fonds présente un risque de perte en capital.**

## INFORMATIONS LÉGALES IMPORTANTES

Source: Carmignac au 31/08/2023. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. Depuis le 01.01.2013, les indicateurs de référence actions sont calculés dividendes nets réinvestis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/article-page/informations-reglementaires-3862](https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862) En Suisse : Le prospectus, le KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : [https://www.carmignac.ch/fr\\_CH/article-page/informations-reglementaires-1789](https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789). La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus.